



Accord interprofessionnel 2017-2019

France bois forêt fixe le cap pour les trois prochaines années

L'accord interprofessionnel de France bois forêt vient d'être étendu jusqu'à fin 2019. Les trois années à venir seront marquées entre autres par la mise en place d'un outil de veille économique mutualisée pour la filière et une grande campagne de communication pour relancer la consommation de bois en France.

Depuis plus de dix ans, l'interprofession nationale France bois forêt (FBF) cofinance, aux côtés des professionnels de la filière et grâce à la Contribution volontaire obligatoire (CVO), des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers les différents usages du matériau bois. Des accords interprofessionnels successifs fixent les modalités d'éta-

blissement et de recouvrement de cette CVO. Le dernier en date a été publié au Journal Officiel de la République française le 1^{er} janvier dernier (1) et fixe un cap pour l'association jusqu'au 31 décembre 2019. "Le premier point à souligner, et je m'en félicite, c'est que l'extension de notre accord interprofessionnel a été signée à temps, dans les délais que nous nous étions fixés", explique Cyril Le Picard, président de France bois forêt. La période qui s'ouvre est d'ores et déjà marquée par la création d'une section spécialisée "Pin maritime" au sein de FBF, concrétisée par la signature en décembre dernier d'un protocole d'accord entre le président de l'interprofession nationale et Bruno Lafon, président du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest.

Pour la période 2017-2019, FBF a également prévu la création d'un fonds de réserve, dont la provision pourra être mobilisée pour aider la forêt à faire face aux aléas du changement climatique (sécheresse, tempête, incendie...). FBF a décidé de créer ce fonds suite à l'évolution du contexte légal marqué par le désengagement financier de l'Etat depuis le 1^{er} janvier pour le nettoyage et la reconstitution des peuplements forestiers considérés comme assurables, dans le cadre des catastrophes naturelles.

Au cours des trois prochaines années, France bois forêt travaillera aussi à la réorganisation du CNDB et à la mise en place d'un système de veille économique mutualisée pour la filière forêt-bois. Cette action, conduite avec le Codifab, FBIE, et les quatre ministères de tutelle de la filière (2), doit lui permettre de bénéficier d'un tableau de bord de toutes ses données économiques dans une logique d'articulation des usages. Enfin, FBF lancera début septembre

une grande campagne de communication dotée de 10 millions d'euros sur trois ans, dont l'objectif visera à soutenir la consommation de bois en France (3). Ce programme, baptisé Cap 2020, sera conduit en concertation avec le Codifab et FBIE. "Nous tenons à privilégier des actions qui augmentent la transversalité de la filière", précise Cyril Le Picard. "Plus nous serons unis, plus nous serons crédibles auprès des pouvoirs publics." Symbole de cette volonté de rassemblement, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) vient de rejoindre le cercle des membres partenaires de l'interprofession. Un nouveau membre qui accueillera d'ailleurs dans ses locaux le prochain conseil d'administration de FBF qui se déroulera à Paris le 9 février.

Le chiffre

8 millions d'euros

Avec la CVO, France bois forêt gère un budget de près de 8 millions d'euros.

(1) NOR : AGRT1636525A.

(2) Ministères de l'Agriculture, de l'Économie, de l'Écologie, du Logement.

(3) Lire par ailleurs : "Gros plan / 10 millions sur trois ans pour relancer la consommation de sciages", dans Le Bois International n° 43 des 24 et 31 décembre 2016.